

Séance du 10 Novembre 1944.

L'an mil neuf cent quarante quatre, le dix Novembre, à vingt-
un heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Docteur
Jean Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Dufot, Dujau L. Doubielle, Adjointe;
M. M. Berge, Desfour, Lassus V. Dandine, Batbi,

Absent excusé: M. Rumeau.

La délibération du 7 Octobre 1944 lue aux Membres présents est
adoptée à l'unanimité.

Gaz de St. Marc

M. le Maire fait part au Conseil de toutes les démarches
déjà faites et celles en cours avec la Régie Autonome des Pétroles en
vue de l'installation d'une conduite provisoire destinée à l'alimentation
en gaz de la Ville de Montrojeau.

Il indique que, par sa lettre du 7 Novembre 1944, la Régie
Autonome des Pétroles fait connaître qu'étant donné les toutes
récentes augmentations des salaires du Personnel, le chiffre par

elle d'abord fixée soit 160.000 francs, devrait être portée actuellement à 200.000 francs.

Cependant la R.A.P. a demandé à l'entreprise de faire une nouvelle réduction de son prix forfaitaire et a décidé de prendre à sa charge le transport des tuyaux au moment du démontage de cette conduite.

D'autre part, la R.A.P. nous demande de mettre à la disposition de l'entrepreneur, pendant les travaux de montage (c'est-à-dire pendant une période d'une douzaine de jours environ) un camion à gazogène de 5 tonnes avec le chauffeur et le carburant nécessaire.

Et ces conditions là, les nouvelles propositions de la R.A.P. sont les suivantes :

1° la R.A.P. se chargerait de faire exécuter, sous sa responsabilité, les travaux de montage et de démontage de la conduite provisoire moyennant la somme forfaitaire de 120.000 francs

2° Avant la mise en fonction de cette conduite provisoire, la Société R.A.P. pourrait la remplacer partiellement par la conduite définitive... Dans ce cas, il serait déduit de la somme précédente, neuf (9) francs par mètre de conduite provisoire supprimée.

Après étude et discussion, le Conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord sur les bases ci-dessus pour la réalisation immédiate de ce projet.

Alignement de la Rue Gambetta. M^e. le Maire demande au Conseil l'autorisation de se mettre en rapport avec M. Hardy Ingénieur du Service Vicinal en vue d'obtenir l'alignement de la rue Gambetta.

Le Conseil considérant que l'état actuel de ce coin de la Ville, laisse totalement à désirer comme hygiène et propreté et en outre de nature à occasionner des accidents fâcheux par suite de la mauvaise visibilité du côté de la route du ciment, se range à l'unanimité à l'avis de M. le Maire.

Compagnie "L'Orbaine et la Seine"

Le Conseil accepte l'augmentation de l'indemnité journalière des sapeurs-pompiers demandée par la Compagnie d'Assurances "L'Orbaine et la Seine", vote les crédits nécessaires soit 200 francs environ et autorise le Maire à signer l'arrêté.

Commission cantonale des P.G. déportés, etc.

Et la suite d'une lettre émise par M. le Sous-Préfet au sujet de la composition d'une commission cantonale chargée de la répartition de secours exceptionnels aux familles nécessiteuses des prisonniers de guerre, déportés, etc. M. le Maire propose les personnes suivantes : Lamolle Maurice, Dupont Lucien, conseillers municipaux, Ducet André, tous trois prisonniers de guerre évadés ou rapatriés, honorablement connus.

Le Conseil approuve la nomination de ces Membres.

M. le Maire invite les Membres du Conseil à assister à la

Demandes d'assistance
et secours aux sinistrés

cérémonie du 11 novembre, en cortège constitué.

M. le Maire informe le Conseil par sa lettre du 8 novembre 1944, adressée à tous les Maires de l'arrondissement - M. le Sous-Préfet, après avoir rappelé les massacres et les destructions commis par les Allemands à Marsoulas, Labaderque, Erbon, Malveyrè, Galie, Moan, etc fait savoir qu'il a constitué un Comité ayant à sa tête comme premier Président d'Honneur, Monsieur le Commissaire de la République à Toulouse.

Ce Comité est chargé de recueillir tous les dons que les particuliers voudront bien lui adresser. - D'autre part, pour montrer la solidarité qui unit toutes les communes de l'arrondissement, M. le Sous-Préfet demande de faire voter par le Conseil un crédit qui sera pris sur les fonds disponibles de l'exercice.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette demande qui l'approuve et en outre, sur proposition de M. M. Fugère de la Joie et Dufour Luy, concernant le secours aux sinistrés, le Conseil décide :

- 1° De faire une collecte en argent ou en nature (vêtements) chez tous les particuliers qui en seront préalablement avisés ;
- 2° De faire une quête dans les salles de spectacles (après entente avec le Patron de l'Établissement) à chaque représentation exceptionnelle qui pourrait être donnée d'ici le premier janvier 1945.

M. Dufour, Adjoint, Président du C. L. L. fait savoir que cette question est réglée - l'achat de 1200 stères environ de bois a été effectué. - Le premier camion arrivera à Montjean dans une quinzaine de jours. Le prix d'achat sera de 60 francs environ les 100 kilos et la distribution de ce bois se fera au moyen de bons qui seront délivrés par le Maire.

Le Conseil se réunit en fin de séance, en comité secret, pour examiner les demandes d'assistance aux femmes en couches et à la famille formulées par M. Guilhem Gronni et Estrampes.

Ces deux cas sont acceptés étant donné la situation financière de M. Estrampes et le nombre d'enfants (sur enfants dont l'aîné, à peine âgé de six ans).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

M. le Maire

Bois de Chauffage

Assistance